

Charte hébergement écoresponsable



Cet hébergement a bénéficié d'une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Il s'est engagé à

- Fournir tous les documents demandés pour justifier des travaux
- Respecter les éco-conditionnalités (au minimum 5) pour les travaux et le fonctionnement de l'hébergement
- Terminer les travaux dans un délai de 2 ans après le 1^{er} versement de l'aide
- Faire effectuer une visite de contrôle par l'Office de Tourisme au moment de son ouverture
- Rester ouvert au moins 2 ans après la fin des travaux

Cette charte a pour but de

Promouvoir un tourisme responsable et durable

Sensibiliser les visiteurs à des pratiques écologiques respectueuses de l'environnement

Le Président de la CCPN
Vincent MEVEL

Le Porteur de Projet